



ENGAGEMENT À PARTICIPER AUX EFFORTS DE FORMATION PERMANENTE

Toute personne qui souhaite présenter sa candidature pour un poste de juge est tenue de remplir le *Questionnaire pour les candidats à une nomination à la magistrature fédérale*. Le CCM a suggéré l'apport de modifications à la forme du questionnaire, afin de mieux formaliser le rôle de formation des juges.

Le CCM est de l'avis qu'il serait souhaitable de demander aux candidats à la magistrature de répondre à une question sur leur formation antérieure et de s'engager à entreprendre des cours de formation continue.

Plus particulièrement, le Questionnaire devrait inclure ce qui suit :

« Veuillez fournir des renseignements sur toute formation de sensibilisation au contexte social que vous ayez suivie, y compris la formation portant sur l'égalité entre les sexes et l'agression sexuelle. »

De plus, dans le Questionnaire, on devrait demander à tout candidat à la magistrature de prendre l'engagement suivant :

« Si je suis nommé(e) juge, j'entreprends aux présentes de respecter toutes les politiques du Conseil canadien de la magistrature en matière de formation professionnelle, y compris l'exigence imposée de participer à des séances de formation de sensibilisation au contexte social, lesquelles abordent des questions concernant l'agression sexuelle. Je reconnais que tout manquement à l'encontre du présent engagement peut constituer une faute d'inconduite si je suis nommé(e) juge. »